

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 7 mai 2024 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

**SONT PRÉSENTS : Michèle Turcotte, Harry Bird, Vincent Jarry, Jocelyn Brasseur, Suzie Fortin, Clarence Lloyd, Alexandre Berger.**

**SONT ABSENTS : -**

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

18 personnes sont présentes lors de la séance.

## **ORDRE DU JOUR**

### **MOT DE LA MAIRESSE**

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC**
- 4) ADMINISTRATION**
  - a. Adoption du Règlement 2024-11 régissant les modalités de publication des avis publics.
  - b. Contrat de services de Conscience régionale.
- 5) RESSOURCES HUMAINES**
  - a. Adoption de la Politique de gestion des ressources humaines et de la grille salariale modifiées.
  - b. Adoption de la Politique de garde de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton.
- 6) VOIRIE**
  - a. Rapport sur les travaux publics en cours.
  - b. Approbation de la programmation de travaux numéro 6 pour la TECQ 2019-2024.
  - c. Contrat d'entretien des plates-bandes de la municipalité.
  - d. Modification des travaux d'asphaltage sur le 1er Rang et le rang de la Montagne.
  - e. Préparation de l'appel d'offres publiques pour l'amélioration du rang Vincent par la compagnie EXP inc.
- 7) URBANISME**
  - a. Dépôt du rapport des permis émis au mois d'avril 2024 et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.
  - b. Adoption du Règlement de zonage 2024-07 modifiant le règlement 2014-05.
  - c. Adoption du Règlement 2024-12 modifiant le règlement 2023-10 sur la constitution du comité de consultation en urbanisme.

- d. Autorisation d'émission de permis assujetti au PIIA à la suite de la demande faite par Sylvie Denault pour un permis de démolition pour la propriété sise au 205 chemin du Lac-Trousers et construction d'une nouvelle résidence unifamiliale.
- e. Autorisation d'émission de permis assujetti au PIIA à la suite de la demande faite par Stéphane Brault de construction d'une résidence unifamiliale au 28 Allée des Sommets.

**8) ENVIRONNEMENT**

- a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
- b. Dépôt du procès-verbal du CCE de la réunion du 28 mars 2024.

**9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- a. Acceptation de l'offre de services des Sentiers de l'Estrie pour la réparation du pont situé au point 817 sur un sentier qui traverse la municipalité.

**10) SÉCURITÉ CIVILE**

- a. Commandite pour la 150<sup>e</sup> anniversaire du Service d'incendie de la ville d'Waterloo.

**11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

**12) AFFAIRES DIVERSES**

**13) PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14) LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PROCÈS-VERBAL**

**MOT DE BIENVENUE**

La mairesse, Michèle Turcotte, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

**1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2024-05-116

**Il est proposé par Vincent Jarry  
appuyé par Suzie Fortin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut inclure le projet de location du chapiteau pour le parc municipal à sa demande de

subvention dans le cadre du Programme du Conseil sport loisir de l'Estrie.

**CONSIDÉRANT QUE** le paragraphe suivant doit être rajouté à la résolution 2024-04-113: « **CONSIDÉRANT QUE** plusieurs évènements sont prévus au courant de l'été 2024 et qu'il y a lieu de garantir la tenue de ces évènements même en cas de pluie, en installant un chapiteau au parc municipal. »

2024-05-117

**Il est proposé par Suzie Fortin  
appuyé par Alexandre Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal du 23 avril 2024 tel que rédigé, en incluant l'ajout ci-haut mentionné.

**ADOPTÉE**

### **3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC**

La mairesse fait le rapport sur la dernière séance du conseil des maires de la MRC de Memphrémagog.

### **4) ADMINISTRATION**

#### **a. Adoption du Règlement 2024-11 régissant les modalités de publication des avis publics.**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance du conseil tenue le 9 avril 2024 et que le projet de ce règlement a été présenté lors de la même séance.

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement sert à définir les modalités de publication des avis publics.

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire se prévaloir des dispositions de la loi et modifier les modalités de publication de ses avis publics municipaux, afin que ceux-ci puissent être publiés uniquement sur le site Internet de la Municipalité, et affichés sur le babillard intérieur de l'hôtel de ville de la municipalité et au bureau de poste.

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture.

2024-05-118

**Il est proposé par Clarence Lloyd  
appuyé par Suzie Fortin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement 2024-11 régissant les modalités de publication des avis publics.

**ADOPTÉE**

#### **b. Contrat de services de Conscience régionale.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut soutenir l'OBNL Cœur de Saint-Étienne dans ses démarches d'acquisition de l'immeuble occupé par l'ancienne église Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

**CONSIDÉRANT QUE** l'OBNL a besoin de l'appui de l'organisme Conscience régionale pour la préparation de ses demandes de subvention.

Monsieur Vincent Jarry déclare son intérêt dans ce dossier, étant membre sur le conseil d'administration de l'OBNL Cœur de St-Étienne. Il s'abstient au vote.

2024-05-119

**Il est proposé par  
appuyé par  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la municipalité conclut avec Conscience régionale un contrat de services qui seront payés sur une base horaire pour un montant maximal de 4 047,12\$.

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document se rapportant à ce mandat.

**ADOPTÉE**

## **5) RESSOURCES HUMAINES**

### **a. Adoption de la Politique de gestion de ressources humaines et de la grille salariale modifiée.**

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 juin 2023, le conseil de la municipalité a adopté la résolution 2023-06-121 pour modifier la Politique de gestion des ressources humaines (PGRH);

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs articles de la politique doivent être modifiés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à la réorganisation de la grille salariale ;

2024-05-120

**Il est proposé par Vincent Jarry  
appuyé par Jocelyn Brasseur  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil municipal adopte la Politique de gestion des ressources humaines modifiée.

**QUE** le conseil municipal adopte la grille salariale modifiée, elle entrant en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**ADOPTÉE**

### **b. Adoption de la politique de garde de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton.**

**CONSIDÉRANT** la nécessité et l'obligation pour toute municipalité d'avoir une personne-ressource disponible en tout temps pour répondre à des appels d'urgence.

**CONSIDÉRANT QUE** cette disponibilité implique plusieurs complications et sacrifices à l'employé qui l'exerce.

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé attiré à la garde peut être une personne différente selon les vacances, congés, maladies, besoins de la municipalité ou autre raison.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire déterminer les modalités de fonctionnement de la garde de la municipalité.

2024-05-121

**Il est proposé par Jocelyn Brasseur  
appuyé par Suzie Fortin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil adopte la Politique de garde de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton.

**ADOPTÉE**

**6) VOIRIE**

**a. Rapport sur les travaux publics en cours.**

**b. Approbation de la programmation de travaux  
numéro 6 pour la TECQ 2019-2024.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2024-05-122

**Il est proposé par Alexandre Berger  
appuyé par Vincent Jarry  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE**

**c. Contrat d'entretien des plates-bandes de la municipalité.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait un appel aux soumissions pour l'entretien des plates-bandes de la municipalité.

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue de la part de Paysagement Floralys.

2024-05-123

**Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Suzie Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**DE** confier le contrat d'entretien des plates-bandes de la municipalité pour l'année 2024, à Paysagement Floralys pour un montant de 2 100 \$ payable en 2 versements en 2024, selon la facturation reçue.

**ADOPTÉE**

**d. Modification des travaux d'asphaltage sur le 1<sup>er</sup> Rang et le rang de la Montagne**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs problématiques ont été soulevées par les ingénieurs au sujet de l'asphaltage prévu sur le 1<sup>er</sup> Rang.

**CONSIDÉRANT QUE** sur le rang de la Montagne, il resterait environ 350 mètres de pavage existant très détérioré pour se raccorder au gravier près du chemin Massé par suite des travaux prévus initialement.

**CONSIDÉRANT QUE** le budget prévu pourrait être utilisé cette année pour effectuer des travaux de qualité sur le rang de la Montagne, en prolongeant le périmètre d'asphaltage.

2024-05-124

**Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Jocelyn Brasseur et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**D'accepter** la proposition de Pavages Maska Inc. de prolonger la zone de travaux à environ 900 mètres sur le rang de la Montagne et de ne pas effectuer cette année l'asphaltage prévu sur le 1<sup>er</sup> Rang.

**ADOPTÉE**

**e. Préparation de l'appel d'offres publiques pour l'amélioration du rang Vincent par la compagnie EXP inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie EXP inc. a préparé les plans et les devis pour la réfection du rang Vincent.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut effectuer une première phase de ces travaux cette année.

2024-05-126

**Il est proposé par Alexandre Berger  
appuyé par Vincent Jarry  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**DE** confier à la compagnie EXP inc. le mandat de préparer les documents d'appel d'offres publiques pour la première phase des travaux sur le rang Vincent.

**ADOPTÉE**

## **7) URBANISME**

**a. Dépôt du rapport des permis émis au mois d'avril 2024 et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.**

**b. Adoption du Règlement de zonage 2024-07 modifiant le règlement 2014-05.**

**CONSIDÉRANT QUE** le deuxième projet de règlement de zonage 2024-07 a été adopté lors de la séance du conseil du 9 avril 2024.

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public aux personnes ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le 2e projet de règlement a été publié le 10 avril 2024 et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue.

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture.

2024-05-127

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Clarence Lloyd  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement de zonage 2024-07 modifiant le règlement 2014-05.

**ADOPTÉE**

**c. Adoption du Règlement 2024-12 modifiant le règlement 2023-10 sur la constitution du comité de consultation en urbanisme.**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance du conseil tenue le 9 avril 2024 et que le projet de ce règlement a été présenté lors de la même séance.

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement sert à modifier les attributions du Comité de consultation en urbanisme, afin qu'il puisse assumer les fonctions d'un conseil local du patrimoine.

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture.

2024-05-128

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Suzie Fortin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le Règlement 2024-12 modifiant le règlement 2023-10 constituant le comité de consultation en urbanisme soit adopté.

**ADOPTÉE**

d. **Autorisation d'émission de permis assujetti au PIIA à la suite de la demande faite par Sylvie Denault pour un permis de démolition pour la propriété sise au 205 chemin du Lac-Trousers et un permis pour une nouvelle construction.**

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a reçu la demande de permis de construction suivante :

PIIA-1  
Demande de : Sylvie Denault  
Adresse : 205, chemin du Lac Trousers  
Lots : 5 192 231 et 5 192 238  
Zone : VIL-4

Nature de la demande : Démolition du chalet (1968) et construction d'une résidence unifamiliale.

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande de permis est assujettie au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisque le terrain visé par la demande fait partie des zones assujetties.

**CONSIDÉRANT QUE** les nouvelles informations sur le déboisement et reboisement répondent aux demandes du CCU.

**CONSIDÉRANT QUE** l'architecture et les matériaux de revêtement proposés sont appropriés.

**CONSIDÉRANT QUE** les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande.

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission de permis dans ce dossier.

2024-05-129

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Jocelyn Brasseur  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise l'émission de permis de démolition du chalet et celui pour la construction d'une résidence unifamiliale au 205, chemin du Lac Trousers, lots # 5 192 231 et # 5 192 238, tel que présentée sur le plan d'implantation daté du 29 janvier 2024 et sur les plans de construction datés du 1<sup>er</sup> décembre 2023 préparés par Mario Carpentier, technologue et que la limite du milieu humide situé à proximité du lot soit précisée.

**ADOPTÉE**

e. **Autorisation d'émission de permis assujetti au PIIA à la suite de la demande faite par Stéphane**

**Brault pour la construction d'une résidence familiale au 28, Allée des Sommets.**

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a reçu la demande de permis de construction suivante :

PIIA-1  
Demande de : Stéphane Brault  
Adresse : 28, Allée des Sommets  
Lots : 5 662 887  
Zone : RUR-12

Nature de la demande : Construction d'une résidence unifamiliale au même endroit que la résidence incendiée.

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande de permis est assujettie au PIIA-1 du Règlement # 2014-09 sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisque le terrain visé par la demande fait partie d'un paysage naturel d'intérêt supérieur.

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle construction sera érigée sur l'emplacement du bâtiment incendié et que l'architecture et les matériaux de revêtement proposés sont appropriés.

**CONSIDÉRANT QUE** les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande.

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission de permis dans ce dossier.

2024-05-130

**Il est proposé par Harry Bird appuyé par Alexandre Berger et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise l'émission du permis pour la construction d'une résidence unifamiliale au 28, Allée des Sommets, lot # 5 662 887, tel que présentée sur le plan d'implantation daté du 23 avril 2024 et sur les plans de construction datés du 23 avril 2024 préparés par Rasselet architecte.

**ADOPTÉE**

**8) ENVIRONNEMENT**

**a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.**

**b. Dépôt du procès-verbal du CCE**

Le procès-verbal du comité consultatif en environnement du 28 mars 2024 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**a. Acceptation de l'offre de services des Sentiers de l'Estrie pour la réparation du pont situé au point 817 sur un sentier qui traverse la municipalité.**

**CONSIDÉRANT QUE** le pont qui est situé au point 817 sur un sentier qui traverse le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton nécessite d'être refait.

**CONSIDÉRANT QUE** les Sentiers de l'Estrie a fait une soumission pour la reconstruction du pont.

2024-05-131 **Il est proposé par Suzie Fortin appuyé par Vincent Jarry et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la municipalité accepte la soumission des Sentiers de l'Estrie pour un montant de 19 022,71 \$.

**ADOPTÉE**

## 10) SÉCURITÉ CIVILE

### a. Commandite pour la 150<sup>e</sup> anniversaire du Service d'incendie de la ville de Waterloo.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de la part de monsieur Patrick Gallagher du service de Sécurité incendie régionale de la ville de Waterloo pour une contribution de 350 \$ pour soutenir les festivités du 150<sup>e</sup> anniversaire.

2024-05-132 **Il est proposé par Clarence Lloyd appuyé par Alexandre Berger et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la municipalité accepte de contribuer un montant de 350\$ comme partenaire des festivités de l'anniversaire du 150<sup>e</sup> de Sécurité incendie régionale de la ville de Waterloo.

**ADOPTÉE**

## 11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes payés du 4 avril au 7 mai 2024

Date	Fournisseur	Description	Montant
2024-04-23	COMPTE VISA	Paiement carte Visa - Mars 2024	177,80 \$
2024-04-15	HYDRO-QUEBEC	Éclairage public - Mars 2024	291,68 \$
2024-04-04	BELL MOBILITÉ INC.	Cellulaires - Avril 2024	184,60 \$
2024-04-04	COGECO CONNEXION INC.	Internet - Avril 2024	114,92 \$
2024-04-30	AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS Fédérales - Avril 2024	3 368,35 \$
2024-04-30	REVENU QUÉBEC	DAS Provinciales - Avril 2024	8 942,10 \$
2024-04-24	THÉÂTRE COMMUNAUTAIRE DE SEDB	Aide financière - Représentations Avril 2024	300,00 \$
2024-04-24	Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives - Avril 2024	1 632,41 \$
2024-04-29	AGENCE DU REVENU DU CANADA	Avis de cotisation #10759 4814 RP0001	126,17 \$
2024-04-29	BELL CANADA	Téléphones - Mars 2024	711,09 \$
2024-04-29	ENTREPRISES R. CHERRIER INC.	Collecte-Transport mat. résiduelles, recyclables, organiques	10 096,97 \$
2024-04-29	CORRIDOR APPALACHIEN	Contribution - projet mise en valeur - Mt Foster 2024	9 430,00 \$
2024-04-29	SERVICE CONSEIL EN URBANISME	Honoraires prof. du 1er janvier au 31 mars 2024	5 184,57 \$
2024-04-29	Fédération québécoise des municipalités	Honoraires professionnels au 31 mars 2024	1 201,20 \$

2024-04-29	INFORMATIQUE ORFORD	Microsoft 365 (7) plus Exchange (6) - 2024-Modification	135,05 \$
2024-04-29	Canadian Pacific Railway Company	Q1-2024/Entretien passage à niveau	1 096,50 \$
2024-04-29	Mégaburo inc.	Appel de service photocopieur	990,37 \$
2024-04-29	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOI	Avis de mutations (3) - Mars 2024	15,00 \$
2024-04-29	MRC MEMPHREMAGOG	Quote-part - Projets spéciaux	3 116,00 \$
2024-04-29	MUNICIPALITÉ D'EASTMAN	Entente intermunicipale bibliothèque D. Simard	2 799,36 \$
2024-04-29	NORMAND JEANSON EXCAVATION INC.	Voyages de 0-4 et heures de camion	580,63 \$
2024-04-29	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	Traitement des matières dangereuses	15,79 \$
2024-04-29	Zone-Éco	MARS-Traitement matières organiques et résidentiel	664,32 \$
2024-04-29	RENAISSANCE LAC BROME	Adhésion 2024 - Conservation Lac Brome	25,00 \$
2024-04-29	COOP SANTÉ EASTMAN	Aide financière - année 2024	1 980,00 \$
2024-04-29	TERRAQUAVIE	Mélange de semences pour bandes riveraines	77,26 \$
2024-04-29	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	Cotisation - 1er janvier au 31 décembre 2024	440,35 \$
2024-04-29	JAGUAR MEDIA INC. (RIM)	Abonnement annuel "Municipal 501 à 1000"	201,21 \$
2024-04-29	BERGERON JULIE	Remboursement bilio et activités sportives	160,00 \$
2024-04-29	LOCATION DE TENTES STUKELY-SUD	Location chapiteau - Été 2024	5 461,31 \$
2024-04-29	GAZ PROPANE RAINVILLE INC.	Gaz propane	307,95 \$
2024-04-29	LETTRAGE DE L'ESTRIE	Signalisation alu et montage	233,39 \$
2024-04-29	CAIN LAMARRE	Serv. Prof. 14 février 2024	296,64 \$
2024-04-29	COMMUNICATION PLUS	Temps antenne ONQ - Avril 2024	121,87 \$
2024-04-29	LES POMPAGES WEST BROME INC.	Vidanges de fosses septiques (4)	1 437,18 \$
2024-04-29	ENVIRO CONNEXIONS	Recyclage multi-matières - résidentiel	527,73 \$
2024-04-29	LES ENTREPRISES ALJER INC.	6/6 - Déneigement - Avril 2024	53 161,43 \$
2024-04-29	CONSCIENCE RÉGIONALE	Projet église - OBNL - fin du mandat	3 449,25 \$
2024-04-29	GROUPE ECCE TERRA INC.	Arpentage lot 5 193 672 - Rang de la Montagne	2 155,78 \$
2024-04-29	Excavation Gaétan Lussier inc.	Gradeur et compacteur	9 810,25 \$
2024-04-29	INFORMATIQUE ASR	Plan Cloud PBX - Téléphonie IP et autres	1 019,90 \$
2024-04-29	GARO ÉLECTRIQUE INC.	Remplacement éclairage	1 010,78 \$
2024-04-29	STECOR INC.	3e/4e/5e versements - Déneigement - Tour/Versant/Escarpement	8 160,93 \$
			<b>141 213,09 \$</b>

Liste des comptes à payer au 7 mai 2024

Fournisseur	Description	Montant
9416-9315 QUÉBEC INC./ENTREPRISE NPL	Réparation glissières	9 905,59 \$
ALARME TOP SÉCURITÉ	Remplacement système d'alarme	2 628,22 \$
ALARME TOP SÉCURITÉ	Ajout lecteur d'accès porte principale	1 684,35 \$
ATELIER MÉCANIQUE GOUSY INC 2739-2745	Réparation camion	1 487,91 \$
Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives à payer	1632,41
ENVIRO CONNEXIONS	Recyclage Multi-Matières - Residentiel	1 077,20 \$
Fédération québécoise des municipalités	Honoraires professionnels au 31 janvier 2024	377,27 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOI	Avis de mutations (3) - Avril 2024	18,00 \$
IMPRIMERIE DUVAL	Avis de mesurage de boues	417,94 \$
INFOTECH	Formation - Comprendre le monde municipal	321,93 \$
LES POMPAGES WEST BROME INC.	Vidanges de fosses septiques (6)	1 717,73 \$
TERRAQUAVIE	Frais de livraison pour le Mélange de semences	23,00 \$

Zone-Éco	AVRIL-Traitement matières organiques et résidentiel	1 051,04 \$
		<b>22 342,59 \$</b>

2024-05-133

**Il est proposé par Clarence Lloyd  
appuyé par Alexandre Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** les comptes payés et à payer soit adoptés.

**ADOPTÉE**

## 12) AFFAIRES DIVERSES

- Semaine de la sécurité civile : Vincent Jarry avise les citoyens qu'ils peuvent trouver plusieurs informations à ce sujet sur le site web de la municipalité.
- Un teste d'alerte sera organisé vers le 20 juin 2024. Plus d'informations seront publiés dans le prochain bulletin et sur le site web.

## 13) PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question de M. Vachon : Est-ce que madame Michèle Turcotte est en situation de conflit d'intérêts puisqu'elle siège sur le comité du Corridor Appalachien? Réponse : Non, elle n'a pas des intérêts pécuniaires dans cet organisme.
- M. Vachon : Est-ce que les sommes payées pour le contrat de Conscience régionale (CR) seront remboursées par la subvention qui sera obtenue par l'OBNL? Réponse : ce contrat est juste une prolongation du contrat signé par la municipalité en 2023 avec CR, donc il n'est pas prévu qu'elles soient remboursées par l'OBNL.
- M. Laperrière : questions sur l'état de la municipalisation du chemin Tournant de la Rivière et sur l'entretien de ce chemin. Réponse : SEDB est en train de finaliser la municipalisation de la partie de chemin située sur son territoire. Des démarches seront entreprises également avec Bolton-Est pour clarifier la situation de la partie située sur leur territoire.
- Question sur les coûts associés à l'installation de la station de lavage. Réponse : la municipalité a fait une demande de subvention de 30 000\$ et sa participation financière au projet sera limitée. L'APBVLL a fait un appel aux dons de la part des citoyens riverains afin de couvrir la différence des coûts d'achat, d'installation et d'opération de la station.

## 14) LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-05-134

**Il est proposé par Vincent Jarry  
appuyé par Jocelyn Brasseur  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la séance soit levée à 20h45, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

**ADOPTÉE**

---

Michèle Turcotte  
Mairesse

---

Cristina Chiurtu  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Michèle Turcotte, mairesse de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.